



UCL
Programme
d'études
2024 - 2025

Approfondissement en sciences pharmaceutiques

Table des matières

Introduction

APPFARM - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

L'approfondissement en sciences pharmaceutiques vous offre:

- un approfondissement et un élargissement des connaissances et compétences dans différents domaines en sciences pharmaceutiques ;
- d'étudier et d'approfondir des thématiques complémentaires à celles abordées dans les cours de la majeure ;
- l'occasion de réaliser un stage d'immersion professionnelle afin de découvrir les métiers du pharmacien, entre autres officine ouverte au public, officine hospitalière, laboratoire de recherche, industrie pharmaceutique, laboratoire d'analyse médicale.
- l'occasion de réaliser un stage à l'étranger dans un des domaines des sciences pharmaceutiques

APPFARM - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

APPFARM - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

L'approfondissement en sciences pharmaceutiques est accessible aux étudiants inscrits au programme de bachelier en sciences pharmaceutiques, sans condition d'accès.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

1. Inscription aux examens

L'inscription aux examens se réalise au moment de l'inscription aux examens des activités du programme de majeure aux périodes indiquées par l'École de pharmacie.

2. Consultation des horaires d'examens -

Via la plateforme dédiée aux horaires.